

PANORAMA

ENJEUX ET PERSPECTIVES DES ARTS VISUELS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les associations régionales, AC//RA – Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Adéra – Association des écoles supérieures d'art Auvergne-Rhône-Alpes, ont organisé à Clermont-Ferrand, les 29 et 30 juin 2017, des journées professionnelles intitulées « Panorama : Enjeux et perspectives des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ».

Plus de deux cents professionnels, en provenance de tout le territoire de la nouvelle grande région, se sont mobilisés. Répartis en ateliers, les participants ont réfléchi à la situation des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes, autour de trois grands thèmes :

- Quel écosystème pour les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ?
- Quelle économie pour les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ?
- Quels rôles et missions pour les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Cette réflexion commune a permis d'aboutir à une série de mesures, qui visent à améliorer la situation des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes et à favoriser une structuration en réseau du secteur.

**THÈME 1 : QUEL ÉCOSYSTÈME POUR LES ARTS VISUELS EN
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?**

1. Rédiger un diagnostic fin, quantitatif et qualitatif, qui nommerait à la fois les singularités de notre territoire et ses spécificités par rapport à d'autres. Il s'agirait d'un diagnostic prospectif qui devra faire saillir ce qui est un enjeu à l'échelle régionale. Pour ce faire, seront organisés, dans le cadre d'un SODAVI, des ateliers thématiques et géographiques. Certains ateliers devront être construits de telle manière que les élus des différents territoires et leurs services soient associés à la réflexion dès le départ.
2. Construire une plateforme régionale collaborative qui regrouperait plusieurs sections : un espace d'informations pour les professionnels et les artistes (aides, annuaire des partenaires, formations ...), le recensement d'espaces vacants à investir, des outils à partager entre professionnels (critères d'évaluation du public), un espace de discussion « blabla-art », la mise à disposition d'espaces collaboratifs, la diffusion de l'actualité de la région à l'échelle nationale et internationale ... Sa création s'appuiera sur un diagnostic qui permettra de recenser l'existant. Un groupe ressources sera créé pour travailler à un cahier des charges précis et faire le lien avec des experts en informatique.
3. Faciliter et accompagner l'implantation des acteurs/artistes sur notre territoire en mettant à disposition des ateliers et des logements (initiatives

PANORAMA

ENJEUX ET PERSPECTIVES DES ARTS VISUELS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

privées et publiques). La mise à disposition d'espaces vacants par les collectivités territoriales et les privés pourrait être facilitée par la création de la plateforme régionale (cf mesure précédente) ou d'une banque d'échange. Toutefois, l'ouverture de ces espaces vacants, et notamment les friches, nécessiterait une charte de bon usage d'occupation des espaces. Elle permettrait ainsi aux collectivités territoriales et privés de comprendre ce qu'ils y gagnent et de les rassurer. Cela permettrait également de réfléchir à d'autres publics (soutien aux dossiers ERP par les services compétents). En parallèle, une remise à plat de l'ensemble des aides à la création et à l'installation, de la DRAC et des collectivités territoriales, est nécessaire.

4. Faciliter la mobilité des artistes et des acteurs sur le territoire par la mise en place de dispositifs spécifiques : une carte professionnelle qui permettrait de négocier collectivement l'accès gratuit à l'ensemble des structures artistiques quelle que soit leur tutelle ; une carte « pass art » qui accorderait la gratuité du TER pour l'ensemble des acteurs (étudiants, artistes et professionnels).
5. La nécessité d'un service des arts visuels à la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui travaille en interaction avec les acteurs, les collectivités et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

6. La rédaction d'un annuaire d'entreprises et de professionnels, qui deviendraient les interlocuteurs privilégiés des lieux d'art et des artistes de la région, valorisant ainsi leur travail et favorisant une économie locale.
7. Donner la possibilité aux artistes et aux acteurs de pouvoir bénéficier de vrais échanges internationaux, c'est-à-dire pouvoir partir, revenir, accueillir. Et ce grâce à la mise en place de dispositifs de financement spécifiques, de partenariats internationaux avec les collectivités, ou encore l'invitation de partenaires économiques.
8. Les acteurs artistiques sont experts des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. Ils doivent être perçus comme tels et avoir leur place, au même titre que les acteurs économiques ou les urbanistes, pour travailler à la planification territoriale à travers les politiques de la ville, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

THÈME 2 : QUELLE ÉCONOMIE POUR LES ARTS VISUELS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?

1. Compléter et améliorer la mise en place de lieux ressources sur l'ensemble du territoire : espaces de conseil (juridique, pratique), de rencontre (entre les artistes, les commissaires, les critiques ...), d'information et de formation post-diplôme. La création d'un forum, rattaché à la plateforme

numérique régionale, faciliterait l'accès aux travaux des artistes et le partage d'expériences.

2. Demander à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes de supprimer le critère de l'âge pour ses bourses (aide à la création, mais aussi celle à l'installation). Elles sont actuellement réservées aux artistes qui ont obtenu leur diplôme depuis 5 ans. Ce changement permettrait de valoriser une scène artistique régionale non seulement dynamique mais aussi émergente.
3. Concernant le développement d'innovations économiques (notamment le mécénat), favoriser et accompagner les échanges entre les entreprises, les acteurs de la scène artistique et les collectivités à travers l'organisation de rencontres à l'échelle régionale, précisément ciblées vers le secteur des arts visuels.
4. Les obligations de résultat quantitatives ne sont plus adaptées aux réalités économiques. En vue de s'adapter à ce contexte difficile et à l'économie de toutes les structures – prenant notamment en considération la rémunération des artistes – nous souhaiterions privilégier la qualité de programmation en réduisant à 4 le nombre d'expositions minimum à réaliser chaque année.
5. A l'échelle territoriale, se ressent le fort besoin d'accompagnement à la formation de tous les maillons professionnels : artistes, diffuseurs, commissaires, régisseurs, médiateurs, communicants. Il est nécessaire

PaNORama

ENJEUX ET PERSPECTIVES DES ARTS VISUELS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

d'accompagner juridiquement l'ensemble des acteurs des arts visuels en vue de favoriser la mise en œuvre de projets.

6. Afin de prendre en compte les réalités quotidiennes, et simplifier la gestion administrative et financière des structures, notamment les petites structures que cela peut mettre en péril, il paraît important de rationaliser et homogénéiser les calendriers des subventions : envoi des notifications, versements...
7. En ayant à l'esprit la charte de l'économie solidaire de l'art, nous souhaiterions mettre en place un chantier qui valorise nos compétences professionnelles, à tous les niveaux. En étant accompagnés par les tutelles, structurer et déterminer comment appliquer à bon escient et de façon efficace sur le territoire les conventions collectives nationales et autres dispositifs qui stabilisent et renforcent notre écosystème.
8. Dans le cadre la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes, et alors que les priorités culturelles des communautés de communes sont en train d'être déterminées, il semble primordial que les arts visuels occupent une place importante sur notre territoire, et ce en s'appuyant sur les réseaux et les savoir-faire déjà existants. En accord avec les tutelles, l'idée de créer un fonds de dotation, dont l'échelle et l'application restent à déterminer, serait peut-être à préconiser.

**THÈME 3 : QUELS RÔLES ET MISSIONS POUR LES ARTS VISUELS
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?**

1. Considérant que l'offre de formation diffusée par l'AFDAS (Association pour la formation des artistes du spectacle) est insatisfaisante et que les établissements d'enseignement supérieur ont une mission de formation continue professionnelle, il est proposé de créer, au sein de l'ADERA, une commission qui interrogerait et préconiserait ce qui fait formation pour les artistes et les professionnels de la création. Il est nécessaire de construire un programme de formation qui corresponde aux attentes des artistes et des professionnels de la création, susceptible d'entrer dans le cadre réglementaire du ministère du travail et d'être décliné dans les écoles et les structures intermédiaires.
2. Créer une chambre consulaire ou une instance intermédiaire qui représenterait les intérêts des artistes et des professionnels de la création relativement à leur formation.
3. Admettre et garantir que l'art est un espace-temps de libre exercice de l'attention, entendue à la fois comme concentration et comme soin, car c'est à ce titre qu'il contribue à éduquer et faire société. En ses œuvres comme en ses processus, il est attention portée au contexte, aux matériaux, aux formes, aux relations et au monde. C'est à ce titre qu'il contribue à éduquer et faire société.

4. Laisser à l'artiste et au public le temps d'exercice de l'attention, en intégrant celui-ci dans l'ensemble de la chaîne, depuis la conception du projet jusque dans les outils d'évaluation. Le travail de l'art, qui est le travail de l'attention, c'est-à-dire de la concentration et du soin, est un travail stratifié, complexe et long. Aucune attention n'est possible sans que ne soit garanti le temps de son exercice. Ce temps doit être laissé à l'artiste comme au regardeur. Il doit être intégré dès l'amont, dans la conception des projets, jusque qu'en aval, dans les politiques d'évaluation.
5. Considérer que la médiation doit être investie comme un enjeu spécifique dès lors que l'art a une dimension publique mais qu'il n'appartient pas à l'artiste d'assurer la médiation de son propre travail : le médiateur est un acteur à part entière et nécessaire. Elle ne doit pas être conçue comme un supplément mais comme un élément même du projet. Il n'appartient pas pour autant à l'artiste d'assurer la médiation de son propre travail : pas plus que le médiateur n'est artiste, l'artiste n'est médiateur. Le médiateur est un acteur à part entière et nécessaire dès lors que l'art est public.
6. Organiser la circulation des compétences et des savoir-faire, en particulier pour les démarches les plus innovantes et les plus risquées, facilitant ainsi leur partage avec les autres professionnels de la région.
7. Réinventer collectivement les outils de l'appréciation de la valeur des arts visuels (permettre un « retour d'expérience », revaloriser le qualitatif ...).

8. Créer une forme de célébration des projets inspirants en prise avec les problèmes contemporains majeurs (réchauffement climatique, mutation technologique ...), des projets hybrides agençant les disciplines ...